Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_03-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Election
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 07/04/2026

Et publication ou notification du : 07/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, Mme LE BLAY Emmanuelle, M. LE ROUX Franck, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Absente excusée :
M. LALYS Flavien (pouvoir à M. FORGET)

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLEC

D20260330-03 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS – ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS

M. le maire explique à l'assemblée que le conseil d'administration du CCAS opère un suivi des dossiers en matière sociale et prend les décisions nécessaires au fonctionnement et au développement des différents services mis en place et gérés par le CCAS.

Conformément aux articles L123-6 et R123-7 à R123-10 du code de l'action sociale et de la famille, le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration qui est présidé par le maire ou en l'absence de celui-ci, par un vice - président élu par le conseil d'administration.

Il précise que le nombre de membres ne peut être inférieur à 8 ni supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par nomination du maire.

Par délibération antérieure, le CCAS était composé de 8 membres et il est proposé de diminuer cet effectif à 7.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer à **7** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Considérant le nombre de membres du conseil d'administration fixé ci-dessus, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- Liste représentée par Maria LE FRAPPER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
À déduire *(bulletins blancs)* : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.28

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Plus fort reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste présentée par Mme LE FRAPPER	23	7	0	0

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_03-DE

Ont été proclamées membres du conseil d'administration :

De la liste présentée par Maria LE FRAPPER : Mmes LE FRAPPER Maria, DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, SAMSON Emmanuelle, LE BLAY Emmanuelle, BULTOR Christelle, GIMENEZ Delphine et M. GASTINE Roland.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

M. FORGET
Maire de Ste-Anne d'Auray

